

"Syndicat d'éleveurs et utilisateurs "LE TRAIT CHARENTAIS"

Association charentaise de l'âne et du cheval de trait

Excusés : Didier Bernard, Hubert Fourgeau, Edouard Lesveques, Aimé Bombard, Jean Philippe Rama, Sylvie Barbotin, Christian Nawroki, Sophie Blanchard.

1 . Election du bureau du syndicat pour l'année 2016

Président : Sébastien Marciquet

Vice-président : Michel Marciquet et Jonathan Marciquet

Trésorier : Christian Nawroki

Trésorier-adjoint : Jacky Ducourtieux

Secrétaire : Catherine Coussot

Secrétaire adjoint : Didier Bernard

Membres du bureau : Hubert Fourgeau, Hubert Gazengel, Dominique Pougeard, Jean Philippe Rama, Claude Cailaud, Aimé Bombard, Edouard Lesvesque, André Gerbaud.

Le vote s'est déroulé à main levée en accord avec le conseil d'administration.

Liste du tiers sortant en 2017 : Sébastien Marciquet, Christian Nawroki, Claude Cailaud , Didier Bernard, Jonathan Marciquet.

Liste du tiers sortant en 2018 : Jacky Ducourtieux, Hubert Gazengel, Dominique Pougeard, Michel Marciquet.

Liste du tiers sortant en 2019 : André Gerbaud, Edouard Levesques, Aimé Bombard, Hubert Fourgaud, Jean Philippe Rama.

2. Election du bureau de l'association pour l'année 2016

Président : Claude Caillaud.

Vice-président : Pierre Ditlecadet et Francis Flaud

Trésorier : Jacky Ducourtieux

Trésorier-adjoint : Aimé Bombard

Secrétaire : Stéphanie Schaeffer

Secrétaire adjoint : Sophie Blanchard

Membres du bureau : Sébastien schaeffer, Dominique Pougeard, Sébastien Marciquet, Hervé Pintaud, Sylvie Barbotin, Jonathan Marciquet.

Le vote s'est déroulé à main levée en accord avec le conseil d'administration.

Liste du tiers sortant en 2017 : Pierre Ditlecadet, Aimé Bombard, Jacky Ducourtieux, Sophie Blanchard.

Liste du tiers sortant en 2018 : Sébastien Schaeffer Sébastien Marciquet, Francis Flaud, Dominique Pougeard.

Liste du tiers sortant en 2019 : Claude Caillaud, Hervé Pintaud, Jonathan Marciquet, Sylvie Barbotin.

Renouvellement des mandats de membre du conseil d'administration du syndicat : L'Assemblée désigne en qualité de membres du Conseil d'Administration :

Le Président : Sébastien Marciquet

Le trésorier : Christian Nawroki

Le secrétaire : Catherine Coussot

Renouvellement des mandats de membre du conseil d'administration de l'association : L'Assemblée désigne en qualité de membres du Conseil d'Administration :

Le Président : Claude Caillaud

Le trésorier : Jacky Ducourtieux

Le secrétaire : Stéphanie Schaeffer

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée illimitée. Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

Désignation des membres de l'association qui auront pouvoir sur les comptes bancaires du syndicat :

-Sébastien Marciquet

-Christian Nawroki

Désignation des membres de l'association qui auront pouvoir sur les comptes bancaires de l'association :

-Claude Caillaud

-Jacky Ducourtieux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le président de séance et secrétaire de séance.

A Villognon, le 31 janvier 2016.

Le président de séance
Nom Prénom
Ditlecadet Pierre

Le secrétaire de séance
Nom Prénom
Coussot Catherine

Mandataires sur le compte bancaire du syndicat :

Nom prénom et signature : Sébastien Marciquet

Nom et prénom et signature : Christian Nawroki

Mandataires sur le compte bancaire de l'association :

Nom et prénom et signature : Claude Caillaud

Nom et prénom et signature : Jacky Ducourtieux

Cotisations :

le prix de la cotisation reste à **20€** pour l'année 2016. Pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait, **la cotisation est à régler à Christian Nawroki** : Rue des Murets-Orlut 16200 MERIGNAC . Tel : 05.45.90.96.54. ou 06..45.26.38.62.

Nous avons déjà 54 adhérents (jour de l'assemblée) pour cette année 2016.

Représentants au trait Poitou-Charentes :

André Gerbaud et Pierre ditlecadet. Didier Bernard et Sébastien Marciquet

Représentant au bureau du cheval :

Pierre ditlecadet, Catherine Coussot, Claude Caillaud.

Rappel des aides pour l'année 2016:

Une prime de 50€ par éleveur (et non par animal) sera allouée aux adhérents mandatés par le trait charentais pour animer une manifestation non rémunérée.

1.Prime à l'achat d'animaux : montant 100€

Conditions d'attribution de la prime :

- être à jour de la cotisation au **30 avril 2016.**
- s'engager à garder l'animal **au moins 2 ans.**
- L'achat doit être fait après la date d'adhésion pour les nouveaux adhérents.

L'attribution de la prime concerne :

- les pouliches de 3 ans maximum et les étalons âgés de 10 ans maximum.
- Les ânes (approuvés pour la monte) et les ânesse de race française reconnue.
- Les poulinières âgées au maximum de 10 ans. La prime sera versée à la naissance du

1er produit chez le nouveau propriétaire.

Tous ces animaux doivent être de race pure (inscrits au stud-book).

Les jeunes chevaux entiers achetés en vue d'être approuvés seront concernés, mais la prime ne sera versée qu'après leur approbation.

La prime sera versée sur la présentation d'un justificatif de propriété, de la fiche d'identité de la bête et d'une facture correspondant à l'animal concerné.

Maximum 2 primes par an et par éleveur.

2. Aide à la puce électronique :

2 puces maximum pour un montant de 100E maximum pour l'année et par éleveur.

Conditions d'attribution de la prime :

- être à jour de la cotisation à la fin **avril 2016**.

remboursement sur la présentation de facture acquittée.

Sur la facture délivrée soit par un vétérinaire, soit par un agent des Haras, il devra être précisé s'il s'agit d'un **cheval de trait, d'un âne ou d'un mulet**.

3. concours de modèle et allures :

Pour les concours de modèle et allures, une prime de **30€** sera attribuée uniquement aux adhérents du trait charentais à jour de leur cotisation au **30 avril 2016** pour la présentation de pouliches de race pure jusqu'à **3ans**, les juments suitées de race pure jusqu'à **15 ans** et les mâles de race pure jusqu'à **5 ans**.

Cette mesure est renouvelée pour 1 an seulement.

4. aides aux frais d'équarrissage :

-100€ par cheval.

-50€ par âne ou poulain.

remboursement sur la présentation de facture acquittée.

Contacter Christian Nawroki pour les aides (tel 05.45.90.96.54)

Utilisation du travail :

chaque adhérent peut utiliser le travail pour le parage ou le ferrage des ses chevaux. Le coût d'utilisation de travail est de **3€**.

Pour tout renseignements supplémentaires, s'adresser à André Gerbaud (tel : 05.45.31.00.53).

Vermifuges :

fournitures de vermifuges toute l'année. Responsable : Jacky Ducourtieux (tel 06.85.68.46.52).

Equimax 14,60E

Equest 9,50E

Eraquel 9,50E

Rappel une ordonnance vous est donné à chaque achat et celle-ci doit être conservée pendant 5 ans.

Les adhérents qui paieront leur cotisation après la fin avril 2016, ne pourront bénéficier que de la cotisation du travail et des vermifuges. Les différentes primes leur seront refusées.

Sur chaque manifestation rémunérée, le trésorier retiendra 5% au profit du syndicat ou de l'association.

Pour info : Une prime à la saillie de 50€ est envisagée. L'application de celle-ci sera adoptée après le spectacle en fonction de la situation bancaire par les membres du bureau.

Questions diverses :

Une indemnité de 300€ sera versée à Sébastien Marciquet pour les aider à participer au salon de l'agriculture à Paris. (il doit se mettre en congés sans solde pour pouvoir y participer).

Si vous avez des annonces à faire passer(vente de chevaux de trait, matériel pour la traction animal ou autre), téléphonez à Pierre Ditlecadet au 05.45.65.76.47 ou au 06.77.91.83.58.

Rappel des règles de sécurité :

Il est impératif de déplacer les chevaux en bride et non en licol pour mieux les maîtriser surtout en présence de public.

Pour les balades en calèches dans les manifestations, nous rappelons que 2 personnes par attelage(un meneur et un groom)) sont indispensables.

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 11 mars 2016 à 20h30 à a salle des fêtes de Villognon.

